



\*\*\*\*\*  
Convocation du 14.09.2020 Affichage 14.09.2020

L'an deux mil vingt, le 21 Septembre à 20 H 00 le conseil municipal de la Commune Fontaine-la-Rivière, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon Boukaya Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : DA MOTA Sandra, GUALINA Patrice, BONNEFOY Cédric, FESSUS –CHESNAY Stéphanie BOURGEOIS Jérôme, DUFEUTRELLE Gérard, SPANEK Jérôme, PERSIGAND Nicolas, PIERRE Bruno, GATINEAU Henry

**ABSENTS** :

**POUVOIR(S)** :

**SECRETAIRE** : BONNEFOY Cédric,

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipale du 29.06.2020

**DÉLIBÉRATION N° 22 21.09.2020 SUBVENTION CLUB RAND'AUVERS**

**Vu** la demande de subvention en date du 14.09.2020

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** le versement d'une subvention de 100 € au club de rand'auvers.

**Cette somme sera prélevée sur le chapitre 65, article 6574 du budget primitif**

**DÉLIBÉRATION N° 23 21.09.2020 SUBVENTION CLUB ATHLETIC (Le MEREVILLOIS)**

**Vu** la demande de subvention en date du 14.09.2020

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** le versement d'une subvention de 100 € au club d'athlétisme LE MEREVILLOIS

**Cette somme sera prélevée sur le chapitre 65, article 6574 du budget primitif**

**DÉLIBÉRATIONS N° 24 du 21.09.2020 AIDES COMMUNAUTAIRES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT 2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité des aides communautaires d'aménagement Et de développement par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois et du Sud Essonne (C.A.E.S.E.) en vue de réaliser un programme d'actions, éventuellement pluriannuel concourant à l'aménagement, à l'équipement des communes et à leur rénovation.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Considérant** la nécessité pour la Commune dans le cadre de sa politique relative à l'amélioration du service public, de réaliser les diverses acquisitions suivantes :

- Mise aux normes 2 abris de bus
- Installation alimentation électrique vidéo projecteur

**Considérant** l'opportunité, par la conclusion d'un Contrat Communautaire, de bénéficier de subventions de la part de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois et du Sud Essonne (C.A.E.S.E.) pour le financement de ces opérations,

**Considérant** le nouveau règlement des aides communautaires d'aménagement et de développement, en précisant que par dérogation pour l'année 2020, les communes pourront déposer les dossiers de demandes d'aides communautaires pour les travaux ou acquisitions déjà commencés en 2020 à la condition que ces travaux ou acquisitions s'inscrivent dans la définition des aides communautaires d'aménagement et de développement,

### DELIBERE A L'UNANIMITE DES PRESENTS

**Approuve** la signature avec la Communauté d'Agglomération de l'Etampois et du Sud Essonne (C.A.E.S.E.) d'un Contrat Communautaire, selon les modalités définies ci-après,

**Approuve** le programme définitif des opérations suivantes, pour un montant total de 2 138.20 € pour un plafond de 4 388 € HT pour l'année 2020 :

Opération n° 1 Mise aux normes abris de bus 693.00 € rue de Jaugy en revenant de Boissy côté droit  
Opération n°2 Mise aux normes abris de bus 1049.00 € H.T rue de Jaugy en allant à Boissy côté gauche.  
Opération n°3 Installation alimentation pour vidéo projecteur à 396.20 € H.T.

**Sollicite** par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois et du Sud Essonne (C.A.E.S.E.) une subvention à hauteur d'environ 50% de la dépense subventionnable, pour un montant de travaux s'élevant à 2 138.20 € H.T. soit un montant de subvention 1 069.10 €.

**Approuve** le plan de financement ci-dessous :

<b>INVESTISSEMENTS 2020</b>	Dépenses HT	Aides CCESE	Fonds libres
Mise aux normes abris de bus rue de Jaugy en revenant de Boissy côté droit	693.00 €	346.50 €	346.50 €
Mise aux normes abris de bus rue de Jaugy en allant à Boissy côté gauche	1049.00 €	524.50€	524.50 €
Installation alimentation électrique vidéo projecteur	396.20 €	198.10 €	198.10 €
<b>TOTAUX</b>	2 138.20€	1 069.10€	1 069.10€

Approuve l'échéancier prévisionnel de réalisation des opérations, sur une seule année.

L'ensemble de ces opérations sont réalisées ou seront réalisées sur 2020.

S'engage à réaliser les travaux dans un délai de quatre ans maximums à compter de la date du visa du contrat communautaire par le contrôle de légalité, et selon l'échéancier prévu,

Dit que la Commune prendra en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat,

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer le Contrat Communautaire et tous documents s'y rapportant,

Dit que les recettes s'y afférant seront imputées en section d'investissement au chapitre 1328 du budget communal sur l'exercice à considérer.

### **Subvention « contrat de voirie communale » du Conseil Départemental**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le Conseil Départemental met en place un dispositif pour la voirie communale en partenariat avec la CAESE pour les communes de moins de 2000 habitants la somme allouée pour la commune est 5167€.

### **Subvention Plan de soutien**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la CAESE met en place un dispositif plan relance pour le soutien économie locale avec plan d'investissement la somme allouée pour la commune est 6 680€.

### **PLU**

Monsieur le Maire à demander à monsieur Denuc de présenter et d'expliquer au conseil municipal les remarques des services de la DDT concernant le PLU. Il informe que les services de l'état demandent qu'une délibération soit prise au mois de novembre pour approuver le PLU.

### **Questions diverses :**

#### **Fête du Village**

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour le maintient en 2020 de la fête du village vu le contexte sanitaire actuel. Les membres décident d'attendre l'évolution de la situation sanitaire pour prendre une décision à ce sujet.

#### **Machine à pizza :**

Monsieur le Maire demande à Madame DA MOTA de présenter une demande concernant une machine à pizza. Après avoir fait son exposé les membres refusent la mise en place de cette machine.

**Cabane du Cantonnier :**

Monsieur le Maire informe le conseil que le département va remettre en état la cabane du cantonnier qui se trouve sur la départemental RD721

**Arrêter pour le bruit :**

Ce point est reporter au prochain conseil.

Monsieur Gatineau informe le conseil qu'il va mettre une clôture sur le terrain qui se trouve en face de la mairie qui lui appartient.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21 H 50

*Le Maire*

*Yvon BOUKAYA*